

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 avril 2025

Date de la convocation : 02 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle (arrivée à 19h32), Duret Franck, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel (arrivée à 20h), Villuendas Myriam

Excusée : Dulac Laëtitia (pouvoir à Villuendas Myriam)

Secrétaire de séance : Di Nucci Nicolas

Le Conseil municipal :

Approbation du P.V précédent à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **Maintient les taux de fiscalité directes locales pour 2025 :**

Taxe foncière bâtie (TFB)**37.67** %
Taxe foncière non bâtie (TFNB).....**35.77** %
Taxe d'habitation résidence secondaire (THRS)..... **13.62** %

➤ **Approuve à l'unanimité** le budget primitif **2025** du budget annexe Café Restaurant s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	92 152 €	92 152 €
Section d'investissement	1 500 €	1 500 €
Total	93 652 €	93 652 €

➤ **Approuve à 8 voix pour et 2 absentions (Pierre Eckert- Franck Duret)** le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	747 427 €	747 427 €
Section d'investissement	556 483 €	556 483 €
Total	1 303 910 €	1 303 910 €

Subventions autres organismes	Proposé	Voté
<i>Académie de la Dombes</i>	50.00	50.00
<i>ADAPEI</i>	150.00	150.00
<i>ADMR Chaleins</i>	150.00	150.00
<i>APECM collège Montceaux</i>	480.00	480.00
<i>A P E L St Joseph Montmerle</i>	350.00	350.00
<i>Association des chasseurs</i>	150.00	150.00
<i>Association des pêcheurs</i>	150.00	150.00
<i>Croix Rouge canton</i>	200.00	200.00
<i>Lurcy en Fête</i>	600.00	600.00
<i>RASED Guéreins</i>	100.00	100.00
<i>Sou des écoles de Montmerle</i>	500.00	500.00
<i>Union Familles St Didier Collège St Joseph</i>	90.00	90.00
<i>Subventions non affectées</i>	1 800.00	1 800.00
TOTAL	4 770 €	4 770 €

- Suite à divers dysfonctionnements pendant les locations et une très forte condensation lors de l'utilisation de la salle polyvalente, Madame le Maire propose de changer la VMC. Elle rappelle que cette VMC a été installée il y a plus de trente ans. La commission bâtiment s'est prononcée favorablement et les crédits ont été inscrits au budget. Le devis de l'entreprise Roussel tso est adopté à l'unanimité pour un montant de **2 359.44 € HT**.
- L'association des maires de France appelle les communes à s'associer aux opérations de solidarité aux victimes du séisme en Thaïlande et au Myanmar en votant un don à une association partenaire présente sur place : Acted et la Croix Rouge. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 3 abstentions (Christelle Cordier, Myriam Villuendas et pouvoir de Laetitia Dulac) et 2 voix contre (Pierre Eckert- Franck Duret) accepte le don de 500 euros à l'association de la Croix-Rouge pour soutenir les populations touchées par le séisme du 28 mars dernier.

Questions diverses :

- la réponse de l'association Alfa 3A , propriétaire de l'habitation inoccupée depuis de nombreux mois située au 169 chemin des juifs et à qui madame le maire a écrit un courrier avec accusé de réception après plusieurs mails et coups de téléphone restés sans effet concernant l'entretien de la végétation laissée à l'abandon et dépassant sur le domaine public et chez les voisins qui s'en sont plaints à elle. Le courrier informe qu'une société a été mandatée afin de procéder à l'entretien des espaces verts.
- Est informé de quelques dégâts occasionnés lors d'une location de la salle des fêtes. Les deux extincteurs ont été utilisés et le coffret du défibrillateur a été endommagé. Suite aux interventions des techniciens, des devis sont en attente, le coût estimé du remplacement des éléments endommagés s'élèverait à environ 200€ pour les extincteurs et 540€ pour le boîtier du défibrillateur. Madame le Maire demande au conseil de se positionner sur le principe de répercussion des coûts au locataire de la salle polyvalente ; le conseil municipal vote à l'unanimité la facturation du remplacement des éléments endommagés au locataire.

- Est informé des nombreux nouveaux messages de M. Jany reçus par Madame le Maire concernant le PAV. Madame le Maire rappelle qu'elle a déjà rencontré et appelé le président du SMIDOM à deux reprises pour essayer de faire changer les horaires de levées des bennes de recyclage, notamment celle de verre, sans qu'il n'y ait pu y avoir de solution trouvée à la problématique et que le Conseil Municipal s'est prononcé contre le changement d'implantation du PAV.

Le conseil municipal s'entend à étudier plusieurs pistes pour essayer de faire évoluer la situation : Mme le maire se renseigne auprès des autres communes s'ils ont déjà rencontré cette problématique.

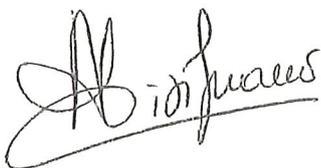
Pierre Eckert qui est délégué au Smidom évoquera la problématique en réunion syndicale.

Mme le maire et le 1^{er} adjoint se proposent d'aller faire des relevés d'impact sonore lors des levées de bennes.

- **Plan anti-moustiques** : Mme le maire propose d'étudier la solution adoptée par la commune de Montmerle (ma ville sans moustique.fr) qui préconise un kit communal clé en main (communication, gestion des commandes et livraison des pièges) et Nicolas Di Nucci informe le conseil d'une autre action ZZZzap (application). Madame le maire doit se renseigner si la société ma ville sans moustique a des références d'autres communes.
- **Frelons** : les remontées de l'installation des 2 pièges seront communiquées prochainement au conseil.
- Entend **le compte rendu** des commissions communautaires.

clôture de la séance à 22h45

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Nicolas Di Nucci

